

Compte rendu CGT de la réunion mutuelle/prévoyance

Cette réunion demandée par la Filpac-CGT, s'est tenue le jeudi 13 septembre dans le cadre légal et obligatoire d'une présentation annuelle des résultats des contrats mutuelle/prévoyance. Le groupe AUDIENS détenteur de ces contrats nous a annoncé, en s'appuyant sur des chiffres concrets de l'année 2006, que certains postes n'étaient pas satisfaisants et étaient largement déficitaires :

Prévoyance : Le poste arrêt travail / invalidité, dans les deux catégories cadre et non cadre, présente un ratio prestations/cotisations très négatif, ce qui fragilise l'équilibre budgétaire des contrats.

Mutuelle frais de santé : la consommation des postes optique et prothèse dentaire représente les plus grosses dépenses. Ces deux postes accentuent le ratio déficitaire du contrat santé.

AUDIENS a insisté sur le fait que DL SA doit redresser la situation pour revenir à l'équilibre, ce qui évitera toutes hausses de tarifs sur 2009, car en 2008 une augmentation est déjà prévue.

La délégation Filpac-CGT, consciente des mauvais résultats, n'a pas pour autant laissé de côté ses objectifs lors de cette réunion. Nous avons continué à revendiquer une uniformisation des contrats cadre et non cadre, ainsi qu'une amélioration commune des prestations de santé. (Même si cela doit engendrer des coûts supplémentaires, nous les aborderons avec la direction lors des négociations salariales).

Améliorations demandées par la CGT sur les frais de santé

- 1- Amélioration du suivi des contrats par les organisations syndicales. Pour cela nous demandons la tenue de réunions « mutuelle/prévoyance » au moins 1 à 2 fois par an.
- 2- Distribution des documents afférents à la gestion des contrats, à l'avance, pour que nous puissions avoir le temps de les étudier. Mention obligatoire du nombre de salariés et ayants droits, du nombre d'invalides dans chaque catégorie. Détail du poste « lunettes » (monture, verres) et cela pour les cadres et non-cadres.
- 3- Une étude pour uniformiser les prestations santé des collègues cadre et non-cadre : une même couverture d'assurance pour tous les salariés, visant à une égalité face à la maladie.
- 4- Une étude concernant un contrat groupe pour les préretraités, retraités, invalides.

A suivre...

- 5- La remise à tous les salariés, du certificat d'adhésion au groupe AUDIENS ; Ce document plus complet que la notice d'information (formulaire remis par GMC en début d'année), permettra d'avoir une vue complète sur les droits de chacun.
- 6- Les modifications sur les postes suivants : (cadres et non cadres)
- a) **optique :**
 - passer de 2% du PASS (643,68 euros) à 3 ou 4%
 - prendre en charge la kératotomie (opération de la myopie au laser)
 - b) **hospitalisation :**
 - frais d'accompagnement pour les enfants de moins de 16 ans
 - l'indemnité de compensation hospitalière
 - c) **dentaire :**
 - frais Inlay/Onlay remboursés
 - parodontose/prophylaxie dentaire remboursé
 - d) **Remboursement des actes d'ostéopathie**

Réponses d'AUDIENS sur les points ci-dessus

- 1- Faire deux réunions par année serait impossible car on n'aurait pas tous les résultats de votre consommation. On est d'accord pour une réunion par an.
- 2- Nous prenons note de vos remarques sur les diverses documentations. Lors de la prochaine réunion nous vous transmettrons tous les documents nécessaires.
- 3- On est d'accord pour vous réalisez une étude d'amélioration du contrat. Elle vous sera donnée lors de la prochaine réunion
- 4- Un contrat groupe avec adhésion individuelle existe avec plusieurs formules qui sont disponibles au service du personnel (secrétariat DRH).
- 5- Un autre fascicule sera fait si des oublis ont été constatés. Ce nouveau fascicule retracera complètement le contrat du salarié.
- 6- Pour tous les changements souhaités nous vous communiquerons les possibilités lors de la remise de l'étude. Par contre nous nous engageons à prendre rapidement en charge la Kératotomie sur la base de remboursement actuelle de l'optique.

Prochaine réunion mutuelle : fin avril/début mai 2008

Les syndiqués CGT qui souhaitent avoir le certificat d'adhésion ainsi que les documents concernant les frais engagés sur la prévoyance et la santé, peuvent en faire la demande écrite au syndicat Filpac-CGT ou s'adresser directement aux délégués.